



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

**Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**

N° 2023-37

Séance du 26 mai 2023

Président: Pasquale MAMMONE

Vice-présidente: Cécile CARRA

**UFR de Droit : Modifications de la maquette du Master 2 Justice,
Procès et Procédures**

Condition d'acquisition du vote : majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents ou représentés: 29

Nombre de vote pour : 29

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

M. le président soumet au vote les modifications de la maquette du Master Justice, Procès et Procédures pour l'UFR de Droit , qui sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Arras, le 26 mai 2023

Le Président,

Pasquale MAMMONE

SERVICES CENTRAUX

9 RUE DU TEMPLE - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr

Master 2 JPP : Proposition de modification qui consiste à supprimer un séminaire pour le remplacer par une préparation à la note de synthèse (modification à cout constant)

Quatrième semestre :

Unité 9 : Spécialiser ses compétences dans le domaine contentieux - 14 ECTS

Deux séminaires au choix parmi les 9 matières suivantes :

- Contentieux du travail : 15 H CM
- Contentieux des droits et libertés : 15 H CM
- Contentieux de la privation de liberté : 15 H CM
- Contentieux de l'exécution : 15 HCC
- Procédures d'urgence en droit privé : 15 H CM
- Contentieux de l'exécution des peines : 15 H CM
- Contentieux du droit pénitentiaire : 15 H CM
- Contentieux familial : 15 H CM
- La protection des personnes vulnérables : 15 H CM

Chaque séminaire est évalué par un contrôle continu dont les modalités sont présentées par chaque enseignant en début de séminaire. Le contrôle continu prend nécessairement en compte la progression de l'étudiant dans l'acquisition des compétences, mais aussi l'assiduité et la participation lors des séminaires (2 x 7 ECTS - coefficient 1).

Unité 10 : Se confronter au milieu professionnel – 16 ECTS

-Entraînement au grand oral : 15 HCM – 2 ECTS

L'évaluation de ce module comprend 2 éléments constitutifs :

Une note de travail en groupe portant sur une thématique donnée par l'enseignant

Une évaluation par un grand oral devant un jury composé d'au moins deux enseignants et/ou professionnels. Les sujets portent sur les thématiques traitées dans les travaux de groupes

- Atelier de jurisprudence : 15 H CM – ~~4 ECTS~~ 3 ECTS

- Concours de plaidoirie : 15 H CM – ~~4 ECTS~~ 3 ECTS

Ces deux séminaires sont évalués par un contrôle continu dont les modalités sont présentées par chaque enseignant en début de séminaire. Le contrôle continu prend nécessairement en compte la progression de l'étudiant dans l'acquisition des compétences, mais aussi l'assiduité et la participation lors des séminaires

- Atelier de méthodologie de la recherche – Mémoire de recherche : 3 H CM

La rédaction du mémoire de recherche donne lieu à une soutenance devant un jury composé d'au moins deux enseignants-chercheurs dont le directeur de recherche – 6 ECTS.

- Préprofessionnalisation – Stage d'au moins 307 H - 6 ECTS

Nouveauté : Préparation à la note de synthèse : 15 H CM – 2 ECST